

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 22 juin 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 08/06/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 9	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Jean-Sebastien BATLLE par Incarnation MARTY
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: André JIMENEZ
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: DM n°1 du Budget M49 - 2020 - DE_037_2020

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3000.00	
72 (042)	Production immobilisée		3000.00
TOTAL :		3000.00	3000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	-3000.00	
2158 (040)	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		3000.00	3000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST FERRIOL, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___